



AGEFIM
CONSULTANTS

Mesdames et Messieurs
les copropriétaires

Grasse, le 2/11/2020

Madame, Monsieur,

Suite à la déclaration du Président de la République et du Premier Ministre, imposant une nouvelle période de confinement à compter du 29 octobre 2020 et pour une durée initiale de 4 semaines, soit jusqu'au 26 novembre prochain au moins, interdisant par conséquence les réunions publiques et privées.

De ce fait, nous sommes dans l'obligation de mettre en place diverses mesures permettant la continuité de notre activité et de la gestion de votre copropriété, pour faire face aux restrictions.

Ces mesures sont les suivantes :

- Nos bureaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.
- Les conseils syndicaux se tiendront de manière dématérialisée et à distance, par visioconférence.
- Les assemblées générales se tiendront sans présence physique, et les décisions seront prises exclusivement par vote par correspondance, en utilisant le bulletin de vote dédié.
- Les vérifications de comptes se feront de manière dématérialisée et à distance, par la consultation des documents mis en ligne sur votre extranet, ou par transmission de documents par mail sur demande.

Nous tenions à vous faire part de ces éléments, et vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS – ADMINISTRATEUR DE BIENS – TRANSACTIONS – GESTION LOCATIVE